



Syndicat de Communes pour la salubrité publique
p.a. Administration Communale de Schifflange
b.p. 11
L-3801 Schifflange



Schifflange, le 9 mars 2026

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du comité du SYCOSAL pour la séance du mardi, 24 mars 2026 à partir de 18.00 heures à l'administration communale de Schifflange.

En vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi susmentionnée, vous êtes dans l'obligation d'en informer vos conseillers communaux dans les trois jours par écrit.

Ladite convocation est également à porter à la connaissance du public de votre commune selon les formes usuelles du secteur communal.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le bureau du SYCOSAL.

Rizo Agovic,

Président

Marc Bimmermann

Secrétaire-rédacteur



Syndicat de Communes pour la salubrité publique
p.a. Administration Communale de Schiffflange
b.p. 11
L-3801 Schiffflange

Schiffflange, le 9 mars 2026

CONVOCATION de REUNION du COMITÉ

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion du comité du SYCOSAL qui aura lieu le

Mardi, 24 mars 2026 à 18.00 heures

**à l'administration communale de Schiffflange
Salle des séances du conseil communal
de l'Hôtel de Ville**

Ordre du Jour:

1. Courrier
2. Approbation de la démission du sieur Carlo Barbaglia, receveur du syndicat
3. Analyse des recommandations du Ministère des Affaires intérieures concernant la mise à jour des statut

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le bureau du SYCOSAL.

Le Président



Rizo AGOVIC

Annexe :

- procuration

Le secrétaire-rédacteur



Marc BIMMERMANN

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MONDERCANGE

Cette fiche est utilisée exclusivement par le bourgmestre et le secrétariat communal à des fins de distribution de courrier et d'archivage. Les instructions à observer seront transmises par le programme de distribution de courrier THEREFORE.

Numéro du courrier:(à compléter par le secrétariat communal)

1) À transmettre au Service responsable (1!)

☒ Secrétariat (ROGU)	☐ Logement (BRLI)	☐ Aménag. com./Urbanisme (FRAN)
☐ Ress. humaines (DINA)	☐ Travaux neufs (RASA)	☐ Ecologie (ROES)
☐ Scolaire (ONPA)	☐ Patrimoine bâti (HOJE)	☐ Mobilité/ sécurité rout. (FAMI)
☐ Comm. / Culture (PEVI)	☐ Infrastructures pub. (PEGI)	☐ Sécurité (VEPA)
☐ Recette (HOGI)	☐ Gestion domaine public (SCYV)	☐ Informatique (FAJE)
☐ Biergerzenter (MILA)	☐ Finances (LUKA)	☐ Garde champêtre (HECH)
☐ Agent d'entretien	☐ Atelier (DEGI)	☐ Budget (CASA)
☐ Cellule expertise et de stratégie (AGRI)	☐ Gestion du patrimoine immobilier (HAMI)	☐ Coordinateur général (BRNA)
☐ Sports (SCAN)		

☐ pour transmettre à	☐ préparer un courrier en réponse
☐ pour avis	☐ préparer un courrier en réponse négatif
☐ pour les suites utiles	☐ avec mon accord/ avec l'accord du CE
☐ aux fins de procéder aux suites	☐ aux fins de fournir un accusé de réception (Secrétariat)
☐ pour m'en parler	☐ aux fins de classement
☒ pour information et gouverne	☐ autre:

2) À fournir une copie pour information au service

☐ Secrétariat (ROGU)	☐ Logement (BRLI)	☐ Aménag. com./Urbanisme (FRAN)
☐ Ress. humaines (DINA)	☐ Travaux neufs (RASA)	☐ Ecologie (ROES)
☐ Scolaire (ONPA)	☐ Patrimoine bâti (HOJE)	☐ Mobilité/ Sécurité rout. (FAMI)
☒ Comm./ Culture (PEVI)	☐ Infrastructures pub. (PEGI)	☐ Sécurité (VEPA)
☐ Recette (HOGI)	☐ Gestion domaine public (SCYV)	☐ Informatique (FAJE)
☐ Biergerzenter (MILA)	☐ Finances (LUKA)	☐ Garde champêtre (HECH)
☐ Bourgmestre	☒ CC (par mail)	☐ Atelier (DEGI)
☐ Echevin 1 (SCMA)	☐ CE (par mail)	☐ Budget (CASA)
☐ Echevin 2 (BAMA)	☐ Agents d'entretien	☐ Sports (SCAN)
☐ Cellule expertise et de stratégie (AGRI)	☐ Gestion du patrimoine immobilier (HAMI)	☐ Coordinateur général (BRNA)